



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés



PRITH BRETAGNE

Note d'opportunité

Concertation des usagers

Décembre 2017



SOMMAIRE

I. Objectifs de la concertation des usagers	4
1. Pourquoi concerter les usagers ?	4
2. Comment concerter les usagers ?	4
II. Modalités possibles de mise en œuvre en Bretagne	6
1. Construction d'une instance de concertation Ad hoc	6
2. Recourir aux instances existantes	6
3. Inviter des travailleurs en situation de handicap aux événements du PRITH	7
4. Mobiliser les personnes sur des sujets précis	7
5. Mener une enquête auprès des travailleurs handicapés	8
III. Préconisations	9



OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce document a pour objectif de faire une proposition au comité de pilotage du PRITH concernant la mise en place d'une action de concertation des usagers dans le cadre des travaux du PRITH.

Ce document précise les objectifs d'une telle concertation ainsi que les modalités possibles de mise en œuvre de celle-ci.

Il propose également une recommandation en termes de plan d'actions possible.

I. Objectifs de la concertation des usagers

1. Pourquoi concerter les usagers ?

La concertation des personnes concernées dans la mise en œuvre des politiques publiques est une tendance actuelle lourde dans la manière de déployer des programmes d'insertion.

Sur les questions de handicap, cette concertation reste peu développée aujourd'hui, la parole des personnes en situations de handicap passant principalement des actions menées par des associations de parents et de familles. Il est question aujourd'hui au niveau national de renforcer cette prise de parole directe des personnes en situation de handicap.

Cette tendance peut être illustrée par la mise en œuvre de la « réponse accompagnée pour tous » qui poursuit l'objectif d'associer plus directement les personnes concernées à la construction des dispositifs qui les concernent et la volonté de créer une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.

Cette tendance doit naturellement se décliner au niveau des territoires. En effet, il s'agit aujourd'hui de prendre véritablement en compte l'avis des personnes concernées dans la détermination et la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle et ne pas simplement se contenter de prendre leur avis dans l'évaluation de celles-ci.

Les plans régionaux pour l'insertion des personnes handicapées doivent aujourd'hui prendre cette dimension en compte et organiser en leur sein la mise en place d'une participation effective des personnes en situation de handicap.

2. Comment concerter les usagers ?

La mobilisation et la concertation demandent un ancrage territorial fort et l'expérience nécessaire pour faire de ces actions de participation de véritables sources de plus-value en évitant toute instrumentalisation ou toute stigmatisation des personnes.

Elles passent tout d'abord par le recrutement de personnes volontaires. Ce recrutement doit prendre appui sur des acteurs locaux en contact direct avec les personnes telles que les associations, les MDPH ou encore les partenaires du SPE.

Elles peuvent se matérialiser ensuite par :

- La création d'instances ad hoc (exemple : comité consultatif)
- Par des instances existantes rassemblant un public plus large (ex : CDCA, groupe usagers MDPH)
- Par la participation directe de personnes en situations de handicap dans des groupes de travail du PRITH.



- Enfin, les personnes en situation de handicap peuvent intervenir pour témoigner lors d'événements ou de formations organisés par le PRITH.

Dans un premier temps, il est également possible de procéder par une enquête auprès des publics cibles. Si cette approche non collective ne correspond pas à une démarche de concertation des usagers, elle peut cependant constituer une première étape.

II. Modalités possibles de mise en œuvre en Bretagne

1. Construction d'une instance de concertation Ad hoc

La solution la plus fréquemment utilisée consiste à construire un groupe de parole dédié à une thématique que les pouvoirs publics souhaitent aborder. Cette solution doit passer par un dispositif de recrutement et/ou de sélection des personnes en s'appuyant sur un tissu d'acteurs en contact avec les personnes que l'on souhaite rassembler.

Pour le PRITH de Bretagne, il pourrait être possible de passer par les associations d'usagers, les MDPH ou le Service public de l'Emploi.

Avantages :



- Mobilisation du réseau partenarial
- Représentativité plus forte des personnes
- Institutionnalisation du principe de consultation des usagers



Inconvénients :

- Complexité d'organisation (recrutement, sélection, logistique)

2. Recourir aux instances existantes

Une solution simple pour concerter des usagers passe par une intervention au sein d'instances déjà constituées. Il s'agit donc de les identifier en amont en réalisant un état des lieux.

A ce titre, il existe un comité des usagers en Ille et Vilaine qui pourrait-être facilement mobilisé par la MDPH.

Si l'initiative est pertinente, il peut être envisagé dans un second temps de diffuser cette pratique à d'autres MDPH et développer ainsi la participation des usagers à l'échelle régionale.



Avantages :

- Concertation simple à réaliser
- Opération pouvant être renouvelée à fréquence régulière
- Action test pouvant être étudiée et dupliquée



Inconvénients :



Manque de représentativité du groupe de personnes consultées

3. Inviter des travailleurs en situation de handicap aux événements du PRITH

En 2018, il est prévu d'organiser un grand temps fort du PRITH en Bretagne. Il vise à réunir un grand nombre d'acteurs afin de donner de la visibilité au PRITH et de démontrer une volonté commune de travailler ensemble sur la question de l'insertion des travailleurs handicapés.

Cet événement serait l'occasion d'inviter des personnes en situations de handicap à venir s'exprimer sur ce qu'ils attendent du PRITH ou à faire part de leur expérience sur des dispositifs leur ayant été utiles dans leur parcours professionnel.



Avantages :

Mobilisation simple à réaliser dans la mesure où les usagers peuvent accompagner des professionnels
Grande visibilité de la parole donnée aux personnes



Inconvénients :

Manque de représentativité du groupe de personnes consultées
Demande une préparation des interventions

4. Mobiliser les personnes sur des sujets précis

Différents groupes de travail sont prévus en 2018 pour mener à bien les actions du PRITH. Parmi celles-ci, il en existe certaines pour lesquelles il serait intéressant de recueillir l'avis des travailleurs handicapés concernés. A titre d'exemple, consulter des jeunes de situations de handicap en mission locale ou scolarisés pour évoquer les passerelles entre scolarité et insertion pourrait être source de plus-value.

Cette concertation peut se faire en rassemblant des personnes avec l'appui des professionnels en lien avec ce public spécifique.



Avantages :

Permet d'avoir une approche pratique de la participation
Représentativité des publics plus forte sur un sujet précis



Inconvénients :

Identification plus complexe des participants possibles (exemple : au sein d'une ML)



Démarche partielle de participation

5. Mener une enquête auprès des travailleurs handicapés

Sans être véritablement assimilée aux démarches de participation des usagers, la réalisation d'une enquête auprès d'un large panel d'usagers peut être utile pour se faire une idée des grandes tendances générales concernant la situation et les besoins des travailleurs handicapés sur un territoire.

Elle requiert la création d'un questionnaire et le recours à des relais de la part de professionnels qui vont inciter les publics avec lesquels ils sont en contact à prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire.



Avantages :

- Permet de consulter un large panel de personnes
- Permet de mesurer des évolutions à plus long terme (baromètre)



Inconvénients :

- Absence de dialogue avec les personnes

III. Préconisations

Commencer par tester la démarche

En matière de participation, l'expérience montre qu'il est souvent préférable de jouer dans un premier temps la carte de la simplicité. Il s'agit en effet, par une démarche facile à mettre en œuvre, de prouver qu'il est possible d'engager une consultation des usagers et de démontrer par les faits que cette démarche apporte une plus-value aux travaux pour lesquels les personnes sont consultées.

Aussi, en 2018, il serait sans doute pertinent de s'appuyer simplement sur des groupes existants pour interroger les travailleurs handicapés. Il peut s'agir de groupes généralistes ou de groupes spécialisés regroupant un public plus ciblé.

Cette première consultation des usagers peut se dérouler de la manière suivante :

- Identification des groupes existants (CDCPH, groupes usagers MDPH ...)
- Détermination de la problématique (généraliste ou ciblée) par le comité restreint
- Prise de contact avec les responsables des groupes pour affiner l'objectif et la nature de l'intervention possible
- Programmation d'une visite sur site et organisation logistique de l'intervention
- Préparation de l'intervention avec la structure accueillante
- Réalisation de l'action de concertation (animation interactive)
- Rédaction d'un compte rendu des échanges

Selon les enseignements tirés de cette première initiative, il pourrait être envisagé de mener d'autres actions à destination du même groupe ou de reproduire l'expérience avec d'autres groupes d'usagers.

Envisager en parallèle le lancement d'une enquête quantitative

En parallèle, si le comité de pilotage du PRITH souhaite recueillir un avis plus global relatif à la situation des travailleurs handicapés, un questionnaire en ligne peut être construit et diffusé à l'ensemble des partenaires en contact avec des travailleurs handicapés pour diffusion à leur propre public.

Si cette approche s'avère pertinente, il pourrait être imaginé de reconduire annuellement cette enquête afin de constituer un baromètre de la situation des travailleurs handicapés en Bretagne.